

Règlement du Concours

Samsonite Lite-Locked The Game

Article 1. L'organisation

Le concours Samsonite Lite-Locked The Game (ci-après « le Concours ») est organisé par la société SAMSONITE SAS (ci-après « la société organisatrice »), au capital de 720 000 € dont le siège social est situé à Paris (75002), 37, Boulevard des Capucines immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 652 024 159, en collaboration avec l'agence de communication FullSIX Advertising (ci-après « l'Agence »), 157 rue Anatole France, LEVALLOIS PERRET (92300), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 487 427 817.

Le Concours est ouvert du 12 mai 2014 à 14h (heure française) au 08 juin 2014 à 18h (heure française).

La participation à ce jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants et son application par la société organisatrice.

Article 2. Conditions de participation

La participation à ce concours est limitée aux personnes physiques majeures capables ou mineures dûment autorisées, résidant en France Métropolitaine, à condition que la procédure de participation détaillée à l'article 3 ait été strictement respectée.

Les personnes mineures souhaitant participer au Jeu sont tenues de présenter à la première demande de la Société Organisatrice l'autorisation écrite de leurs parents ou de leurs représentants légaux qui seront bénéficiaires des éventuelles dotations. La Société Organisatrice a le droit, à tout moment, de réclamer ce document avant de remettre son prix aux gagnants. La Société Organisatrice est en droit de disqualifier le participant si ce dernier n'est pas en mesure de fournir cette autorisation signée.

Sont exclus du bénéfice de ce Jeu le personnel du service Internet et Sponsoring de la Société Organisatrice, les membres de leur famille (conjoint, concubin, ascendants, descendants) vivant au foyer familial et le personnel de l'étude de l'huissier auprès de laquelle le règlement est déposé.

La participation au Concours implique l'acceptation en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite,...) ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par la Société Organisatrice.

Article 3. Principe du jeu et modalités

Pour participer au Concours, les participants sont invités, du **12 mai 2014 à 14h** au **08 juin 2014 à 18h** inclus, à se rendre sur la page Internet dudit jeu-concours accessible à l'adresse URL suivante : <http://www.samsonite.fr/lite-locked-thegame> .

Il est demandé aux participants du Concours de jouer à un jeu chronométré où l'objectif est de faire sa valise le plus vite possible avec 3 étapes imposées :

- 1^{ème} étape : ouvrir sa valise en cliquant sur les 3 points de fermetures.
- 2^{ème} étape : faire sa valise en glissant 9 objets sur les 15 proposés.
- 3^{ème} étape : fermer sa valise en cliquant à nouveau sur les 3 points de fermetures.

Le choix de l'univers

Avant de lancer le chronomètre, le jeu proposera de sélectionner un univers de voyage (ski, soleil ou ville). Les objets qui seront alors affichés correspondront à l'univers choisi.

Les objets

A l'étape n°2, 15 objets seront proposés en fonction de l'univers précédemment choisi. Sur ces 15 objets, certains feront perdre du temps car ils sont considérés comme « incohérents » par rapport à l'univers choisi ou à cause de leur dimension humoristique, ou « interdits » par les opérateurs de voyages.

Mettre ces « mauvais » objets dans votre valise pénalisera de quelques secondes votre score final.

Les pénalités

A l'issue du Concours, le score final s'affichera et prendra en compte les objets mis dans la valise.

Chaque objet placé dans la valise et comptabilisé comme « interdit » ou « incohérent », compte pour 1 seconde en plus sur le temps final.

Validation du jeu-concours

Une fois le jeu chronométré terminé, les participants devront remplir le formulaire d'inscription en indiquant leur adresse de courrier électronique valide ainsi que leur nom, prénom, code postal, et choix de coloris des valises à gagner, puis valider le formulaire de participation et accepter les conditions générales.

Il est précisé qu'une (1) même personne ne peut utiliser qu'une (1) seule adresse de courrier électronique pour participer au présent jeu-concours. Le non-respect de cette disposition entraînera la disqualification du participant.

Il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse), quel que soit le mode de participation utilisé pour le présent jeu-concours. Un même participant ne peut remporter qu'un seul lot pendant toute la durée du jeu-concours.

Il est toutefois possible de jouer plusieurs fois au jeu. L'adresse email servira d'identifiant. Si le score du participant est meilleur que le précédent, il sera remplacé. Sinon, le score précédent sera conservé.

Il est nécessaire d'avoir un accès Internet et de disposer d'un email valide pour participer.

La participation au Concours se fait exclusivement par l'acceptation des conditions générales sur la page dédiée du jeu-concours. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Article 4. Dotations

A l'issue du jeu-concours, parmi les participants ayant correctement suivi la procédure de participation décrite à l'Article 3, 1 (un) gagnant qui obtiendra le meilleur temps (c'est-à-dire le temps le plus court) remportera la dotation « Voyage », et 5 (cinq) autres gagnants par tirage au sort remporteront la dotation « Valises ».

Le tirage au sort sera effectué par Maître Bru, Huissier de Justice, ou un de ses associés, dans la semaine suivant la fin du jeu-concours.

Dotation « Voyage »

Pour le gagnant ayant fait le meilleur score parmi tous les participants :

Un voyage à New York City valable pour 2 (deux) personnes qui comprend :

- Les billets d'avion aller-retour pour 2 (deux) personnes à partir de Paris et à destination de New-York City ;
- 6 (six) nuits en hôtel 3 (trois) étoiles ;
- Petit-déjeuner inclus pour 2 (deux) personnes.

Le voyage pour deux personnes a une valeur commerciale maximum de 3000€ TTC (trois mille euros Toutes Taxes Comprises), le prix étant variable en fonction de la période du voyage choisie par le gagnant.

Ce séjour est valable du 15/09/2014 au 15/09/2015, selon disponibilités.

Les frais de transport notamment entre le domicile du gagnant et l'aéroport de Paris, entre l'aéroport et l'hôtel, les frais d'assurance, l'autorisation ESTA, les frais de restauration pendant le trajet domicile-aéroport à l'aller, au retour et sur place, les frais éventuels de visa, les dépenses personnelles et extras en général, non compris dans la dotation ainsi que la taxe de séjour, restent à la charge exclusive du gagnant.

S'il le souhaite, le gagnant aura la possibilité d'étendre son séjour sur place à ses propres frais, étant précisé qu'il pourra rester au total 90 jours maximum.

Le gagnant du séjour et la personne qui l'accompagne doivent remplir toutes les conditions douanières d'entrée et de sortie du territoire et être munies d'une carte d'identité et d'un passeport à lecture optique, en cours de validité, et ce pour toute la durée du séjour à l'étranger et jusqu'à six mois après celui-ci. A cet égard, il est précisé que le gagnant et la personne qui l'accompagne devront vérifier la validité de leurs passeports pour l'entrée sur les territoires visités et devront, le cas échéant, effectuer à leurs frais, les démarches d'obtention de visas. La société organisatrice ne saurait être tenue responsable dans l'hypothèse où le gagnant ou la personne qui l'accompagne ne pourrait, du fait de

problèmes administratifs (tels que notamment refus et/ou retard dans l'obtention de visas) entrer sur le territoire de l'un des Etats visités au cours du voyage.

Le gagnant du séjour et la personne qui l'accompagne doivent également être en bon état de santé et remplir toutes les conditions médicales leur permettant de voyager par avion, ainsi que les conditions de vaccinations requises pour leur séjour aux Etats-Unis.

Ils doivent également être titulaires d'une assurance accident/rapatriement et de responsabilité civile (couvrant tous dommages corporels dont il pourrait être responsable ou victime - à savoir toute atteinte corporelle subie par une personne physique et les préjudices qui en résultent - et tous dommages matériels dont il pourrait être responsable ou victime - à savoir toute atteinte, destruction, altération, perte ou disparition d'une chose ou substance ainsi que toute atteinte physique à un animal) en cours de validité et ce pour toute la durée du séjour.

Toute annulation du séjour par le gagnant entraînera la perte définitive du séjour sans possibilité de remboursement ou de report du séjour et sans octroi d'aucune indemnité de quelque nature que ce soit. Le séjour est non cessible, non échangeable, non remboursable, non reportable.

Le lot offert au gagnant ne peut donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Dotation « Valises »

Les 5 (cinq) gagnants suivants désignés par tirage au sort remporteront chacun 1 (une) valise Samsonite CURV Lite-Locked d'une valeur commerciale unitaire approximative de 455€ TTC (quatre cent cinquante-cinq euros Toutes Taxes Comprises).

Tous les prix sont entendus en Euros Toutes Taxes Comprises. Le prix sera accepté tel qu'il est annoncé. Aucun changement (de date, de prix...) pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé par les gagnants. Il est précisé que la société organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise du prix prévu ci-dessus. Aucune contrepartie ou équivalent financier des gains ne pourra être demandé par les gagnants. Il est précisé que la société organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, les gains consistant uniquement en la fourniture de lots tels que prévus ci-dessus. Le gagnant du présent jeu-concours sera contacté par email par SAMSONITE ou son AGENCE, pour une confirmation de son gain dans la semaine qui suit le tirage au sort, à l'adresse de courrier électronique communiquée par le gagnant lors de son inscription au présent jeu-concours. A défaut d'une acceptation et d'une confirmation expresse de son/leurs gain(s) et de ses/leurs coordonnées postales au plus tard dans les 30 (trente) jours à compter de la prise de contact par SAMSONITE ou son AGENCE, le silence du ou des gagnant(s) vaudra renonciation pure et simple de son/leurs lot(s), lequel/lesquels sera/seront automatiquement attribué(s) à un ou des gagnant(s) suppléant(s) désigné(s) par le tirage au sort, qui devra/devront être joignable(s) dans les mêmes conditions. Le(s) lot(s) sera(ont) adressé(s) par voie postale, à l'exception de la dotation consistant en un voyage dont les modalités (et notamment l'adresse de l'hôtel) seront transmises au gagnant par e-mail une fois confirmation de son gain. SAMSONITE ou son AGENCE ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou de détérioration du (des) lot(s) par La Poste ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste. Aucun message ne sera adressé

aux perdants. La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable dans l'hypothèse où les coordonnées communiquées à SAMSONITE ou son AGENCE seraient inexactes, incomplètes ou erronées. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Article 5. La sélection des gagnants

A l'issue du jeu-concours (le 08 juin 2014 à 18H), un relevé des participations et des scores sera effectué sous contrôle d'huissier.

- Le participant totalisant le temps le plus faible remportera la dotation « Voyage », à savoir un voyage à New York City à hauteur de 3000€ maximum. En cas d'égalité de score, un tirage au sort départagera les participants.
- Un tirage au sort sera ensuite réalisé sur l'ensemble des participants (hormis le gagnant de la dotation « voyage »), pour déterminer les 5 (cinq) gagnants de la dotation « Valises » .

Article 6. Demandes de remboursement

Pour faciliter le traitement des demandes de remboursement, une seule demande récapitulative par participant est souhaitée, ladite demande pouvant inclure l'ensemble des frais de participation exposés pendant toute la durée du jeu-concours.

Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations suivantes ne pourra être traitée :

- le nom du jeu-concours, « Samsonite : un voyage à New York City pour deux personnes à gagner »
 - un relevé d'identité bancaire,
 - le nom du fournisseur d'accès à Internet,
 - une copie du contrat d'abonnement par lequel s'est faite la connexion pour participer à ce jeu-concours,
 - une copie de la facture détaillée de l'opérateur de télécommunication par lequel la connexion a été effectuée et mentionnant le nom de l'abonné. Les frais de photocopie de la facture détaillée éventuellement engagés par les participants pour effectuer leurs demandes de remboursement seront remboursés sur simple demande expresse et écrite formulée dans la demande de remboursement, sur la base de 0,05€ TTC (cinq centimes d'euro Toutes Taxes Comprises) par photocopie. Il est précisé que les frais de photocopie concernant tout document sans rapport avec la demande de remboursement ne seront pas remboursés. Le coût de la facture détaillée pourra également être remboursé sur présentation des justificatifs si celle-ci n'est pas délivrée gratuitement par l'opérateur de télécommunication.
- Toute demande de remboursement devra être adressée au plus tard 3 (trois) mois après la fin du présent jeu-concours (le cachet de la Poste faisant foi) à SAMSONITE / Jeu-concours « Samsonite Lite-Locked The Game », 37, Boulevard des Capucines, 75002 Paris, le timbre sera remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer, même nom, même adresse.

ARTICLE 8. MODIFICATION ET ANNULATION DU JEU-CONCOURS

SAMSONITE ou son AGENCE se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours sans préavis, sans que sa

responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Les gagnants autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de leur nom, prénom, adresse et photographie sur le site <http://www.samsonite.fr/> ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liées au présent jeu-concours.

En cas de fraude

SAMSONITE ou son AGENCE pourra annuler tout ou une partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination du gagnant. SAMSONITE ou son AGENCE se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et le cas échéant d'engager à leur rencontre toute procédure devant les juridictions compétentes.

Article 9. Informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse du jeu-concours: SAMSONITE / Jeu-concours « Samsonite Lite-Locked The Game », 37, Boulevard des Capucines, 75002 Paris.

Article 10. Droit applicable et juridiction

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les Sociétés Organisatrices sont seules compétentes pour l'interprétation, la mise en œuvre ou l'exécution du présent règlement, les participants et la Société Organisatrice s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de ce règlement. En cas de désaccord persistant, le litige sera soumis à la compétence du Tribunal de Grande Instance de PARIS.

Article 11 : Dépôt légal

Le règlement est déposé via www.reglement.net, à la SCP Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés, 15, Passage du Marquis de la Londe- 78000 – Versailles. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est enregistré à la SCP huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante : SAMSONITE / Jeu-concours « Samsonite Lite-Locked The Game », 37, Boulevard des Capucines, 75002 Paris.. Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site du jeu. Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.